

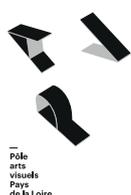
- Enquête interpôles Pays de la Loire - Baisses de subventions, projections 2025.

04 décembre 2024

CONTEXTE

Le contexte d'annonce de baisses significatives, voire d'arrêt des financements du Conseil Régional des Pays de la Loire ainsi que d'autres collectivités territoriales pour 2025 suscite de très vives inquiétudes dans le secteur culturel ligérien.

Dans ce cadre, les six pôles régionaux de coopération culturelle ont lancé un questionnaire afin de commencer à en mesurer les impacts sur les différentes filières culturelles. Les données ont été collectées entre le 19 et le 27 novembre 2024.



EN BREF

- L'enquête a réuni les témoignages d'**acteur·ices du secteur culturel aux statuts très divers** (associations, collectivités territoriales, établissements publics, indépendant·es, artistes-auteur·ices, etc.) dont une large majorité répond à la définition de l'utilité sociale au sens de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014 sur l'Économie Sociale et Solidaire.
À noter que cette population d'enquête bien qu'elle ait été pensée le plus largement possible, ne constitue qu'une fraction de l'ensemble des acteurs, aussi les chiffres sont loin d'être exhaustifs et minorent sans doute les impacts sur le secteur.
- Dans notre échantillon, **36,5% de l'emploi des filières culturelles dépend directement de financements publics**. Un chiffre qui s'élève à 40,4% pour les associations, qui sont en nombre majoritaire dans le secteur et portent deux tiers du volume d'emploi (61%). Les associations de notre échantillon sont également les structures avec le budget annuel moyen le plus faible et les plus impactées par les coupes budgétaires de leurs financeurs publics..
- Des pertes d'emplois massives : **2 443 personnes** pourraient perdre leur emploi suite à une diminution ou à un arrêt des financements publics en 2025 en Pays de la Loire.
- **La non-reconduction des contrats d'intermittent·es concerne 35% des structures interrogées**. La moitié des répondant·es envisagent le gel des recrutements, la non-reconduction de contrats de prestataires et de CDD, jusqu'au licenciement économique de personnels permanents.
- **Des chiffres dont l'échelle dépasse les plans sociaux médiatisés récemment, comme notamment celui de l'entreprise Michelin et ses 1254 postes en danger**. Cette situation inquiète, alors que les travailleur·euses de la culture ne bénéficient d'aucune obligation de reclassement en cas de licenciements économiques massifs, ce qui est le cas dans les très grandes entreprises.
- **Plus d'un quart (25,4%) des artistes-auteur·ices et entrepreneur·ses individuel·les anticipent la fin probable de leur activité dans ces mêmes conditions**. Ces professionnel·les, aux statuts déjà précaires, sont particulièrement vulnérables face à la réduction des financements de leurs partenaires et client·es.

La **crise de l'emploi culturel** aura des répercussions sur d'autres secteurs d'activité liés à la culture, tels que la sécurité événementielle, la billetterie, la restauration et la communication. Ces entreprises verront leurs carnets de commandes se réduire en raison de la baisse d'activité dans le secteur culturel.

EN BREF (suite)

Au-delà de l'emploi, un impact dévastateur sur les activités

- 43% des structures subventionnées estiment qu'un arrêt des financements en 2025 menacerait la totalité de leur activité.
- Aussi 40% des répondant·es indiquent des répercussions sur la création, la production, la diffusion et les actions d'éducation artistique et culturelle (EAC). Il est à craindre que les structures resserrent leurs activités sur leur cœur de métier et n'aient plus les moyens de mener une action plus large d'accès à la culture.
- Sans compter le **risque de désertification culturelle** des zones rurales, l'augmentation des tarifs des offres culturelles, accentuant les inégalités d'accès à la culture, ou encore l'uniformisation des propositions artistiques et l'affaiblissement de la diversité culturelle.

Dans ce contexte, une **coupe brutale et sans précédent** du soutien de la Région Pays de la Loire conjuguée aux effets ciseaux des baisses annoncées par d'autres collectivités représente pour les répondant·es un **manque à gagner immédiat de dizaines de millions d'euros sur les 36 annoncés comme destinés à la culture**, additionné des impacts indirects sur les prestataires, les artistes, les indépendant·es qui œuvrent dans les filières culturelles mais aussi au sein des autres champs d'intervention comme l'éducation, le social, etc. De plus, les effets sur l'attractivité et l'image de la région sont incertains mais plus que probables sans compter la perte importante de recettes pour les territoires du fait du recul de l'investissement public en matière culturelle dont on sait qu'il **multiplie par 6 un euro dépensé pour le secteur culturel**.

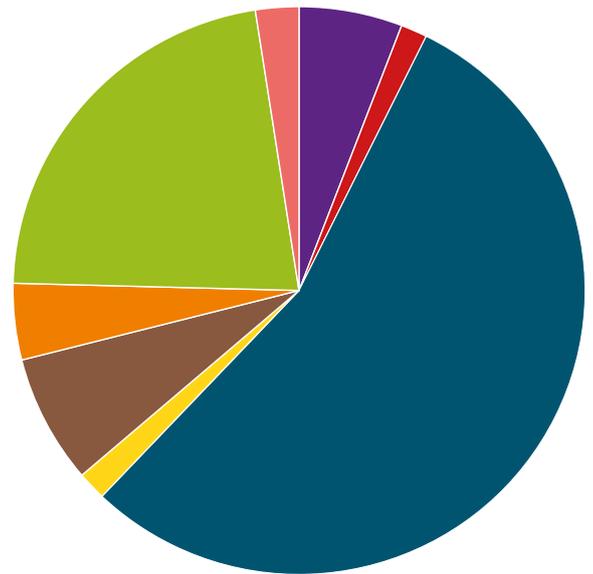
Face à ce constat alarmant, les pôles régionaux de coopération culturelle des Pays de la Loire appellent à une prise de conscience collective et à une mobilisation des pouvoirs publics afin de préserver la richesse et la diversité du paysage culturel de la région. La culture est un vecteur essentiel de développement économique, social et territorial. En fragilisant le secteur culturel, les baisses de subventions risquent de **porter atteinte à l'attractivité et au dynamisme des Pays de la Loire**.

PROFIL DES RÉPONDANT·ES

Entre le 19 et le 27 novembre 2024, **736 répondant·es** ont participé à l'enquête flash lancée par les pôles régionaux de coopération culturelle. La population recouvre **l'ensemble le plus large possible des acteurs et actrices de la culture**, structures (associations, collectivités, établissements publics, entreprises privées, etc.) comme individus (artistes, intermittent·es, etc.).

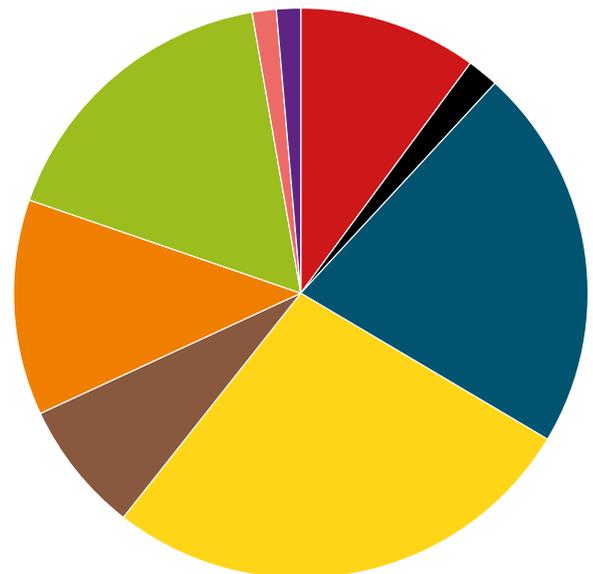
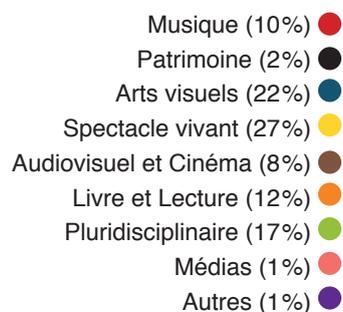
FORME JURIDIQUE DES STRUCTURES ET PERSONNES PHYSIQUES RÉPONDANT·ES

i 54,8% des structures et personnes répondant·es sont des associations loi 1901.



RÉPARTITION DES RÉPONDANT·ES PAR FILIÈRE

i 27% des structures et personnes répondant·es ont comme filière principale le spectacle vivant.



À noter : lorsqu'un·e répondant·e cite plusieurs champs artistiques/filières, il·elle est classé·e dans « pluridisciplinaire ».

PROFIL DES RÉPONDANT·ES (suite)

RÉPARTITION DES RÉPONDANT·ES SELON LA GRILLE DE L'UTILITÉ SOCIALE

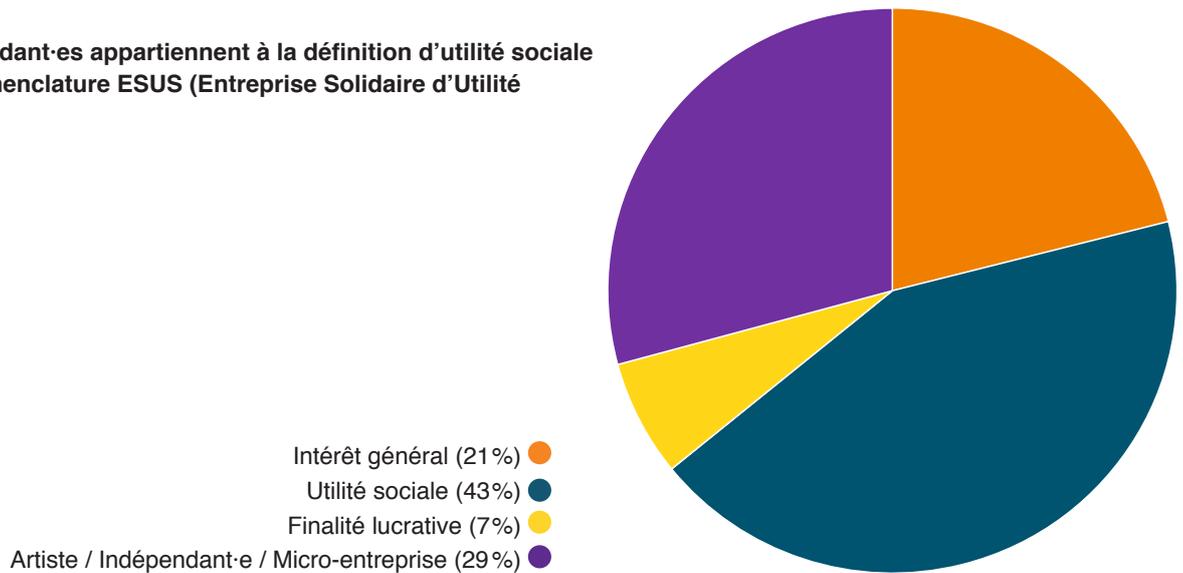
Intérêt général : service public et associations subventionnées à plus de 50%.

Utilité sociale : associations subventionnées à moins de 50% et entreprises solidaires d'utilité sociale.

Finalité lucrative : entreprises à finalité lucrative.

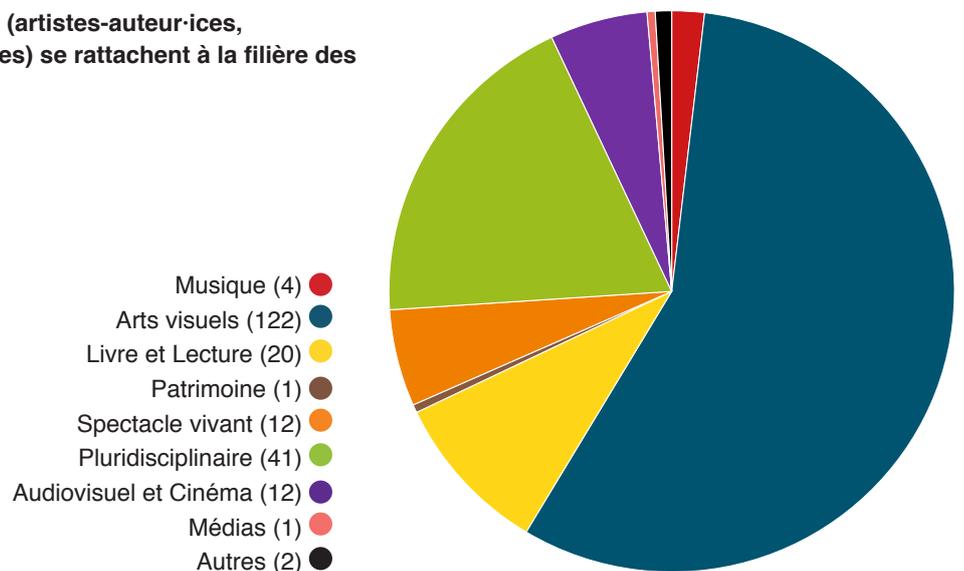
À noter : l'utilité sociale désigne la contribution d'une organisation à un besoin social. Il ne s'agit pas de mesurer la performance mais la pertinence d'une organisation au regard des besoins sociaux de son écosystème. Pour l'économiste Jean Gadrey « est d'utilité sociale l'activité d'une organisation qui a pour résultat constatable et pour objectif explicite de contribuer à la cohésion sociale (réduction des inégalités), à la solidarité (nationale, internationale, locale), la sociabilité (lien social de proximité) ou l'amélioration des conditions collectives de développement humain (éducation, santé, environnement, démocratie) ». Jean Gadrey, « Utilité sociale », in Dictionnaire de l'autre économie, Jean-Louis Laville, Antonio David Cattani (Dir.)

i 43% des répondant·es appartiennent à la définition d'utilité sociale utilisée pour la nomenclature ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale)



RÉPARTITION DES PERSONNES PHYSIQUES PAR FILIÈRE

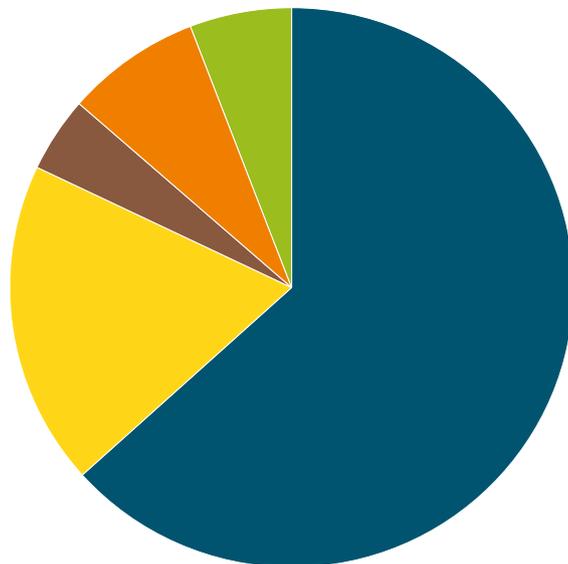
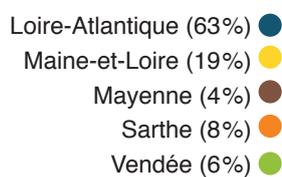
i 122 des 215 personnes physiques (artistes-auteur·ices, intermittent·es, micro et auto-entreprises) se rattachent à la filière des arts visuels.



PROFIL DES RÉPONDANT·ES (suite)

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RÉPONDANT·ES

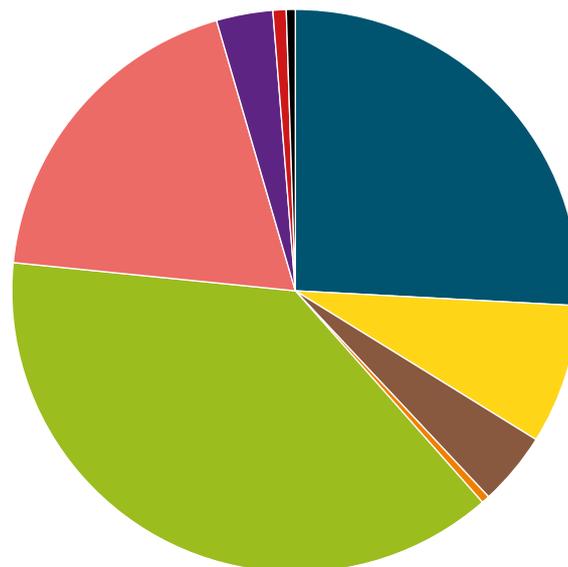
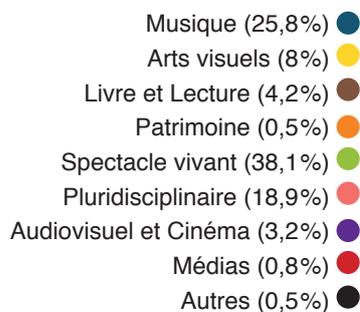
i 63% des structures et personnes répondantes sont implantées en Loire-Atlantique.



EMPLOI

RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR FILIÈRE

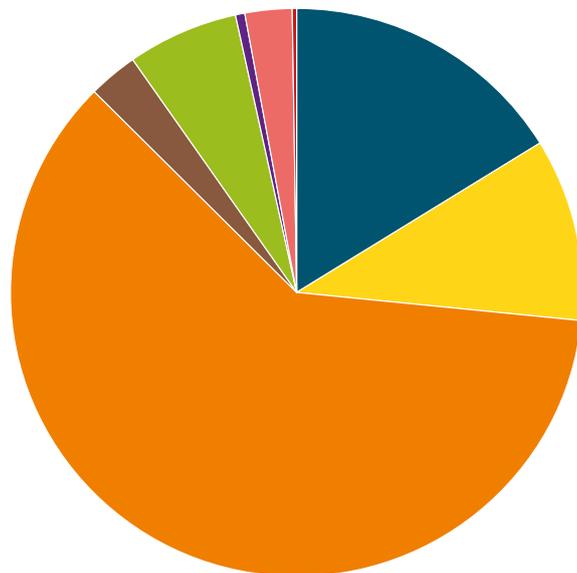
i 38,1% du volume total des emplois renseignés par les répondant·es sont rattachés au spectacle vivant.



EMPLOI (suite)

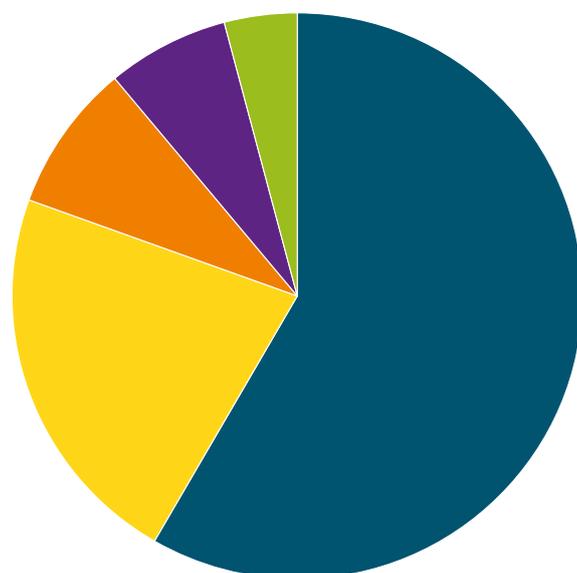
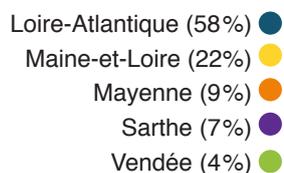
RÉPARTITION DES EMPLOYEUR·SES SELON LA FORME JURIDIQUE

i 60,9% du volume total des emplois renseignés par les répondant·es sont portés par des associations loi 1901.



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EMPLOIS (IMPLANTATION DE L'EMPLOYEUR·SE)

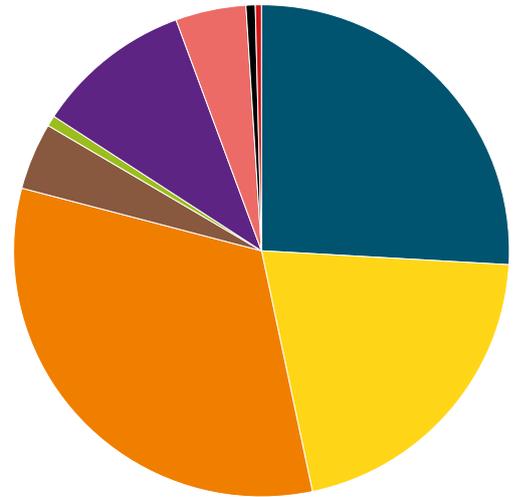
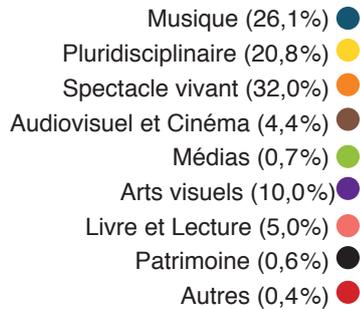
i 58% du volume total des emplois renseignés par les répondant·es sont portés par des structures et personnes physiques implanté·es en Loire-Atlantique.



BUDGETS 2024

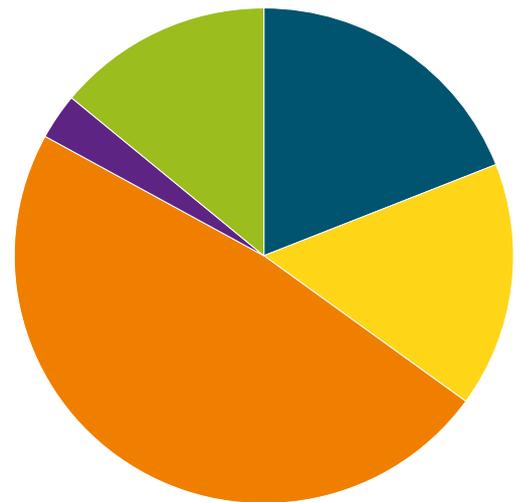
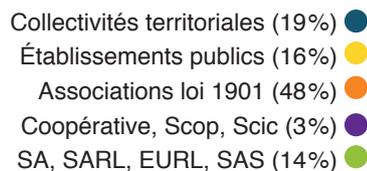
RÉPARTITION DES BUDGETS ANNUELS 2024 PAR FILIÈRE

i Le spectacle vivant représente 32% du total des budgets cumulés renseignés par les structures.

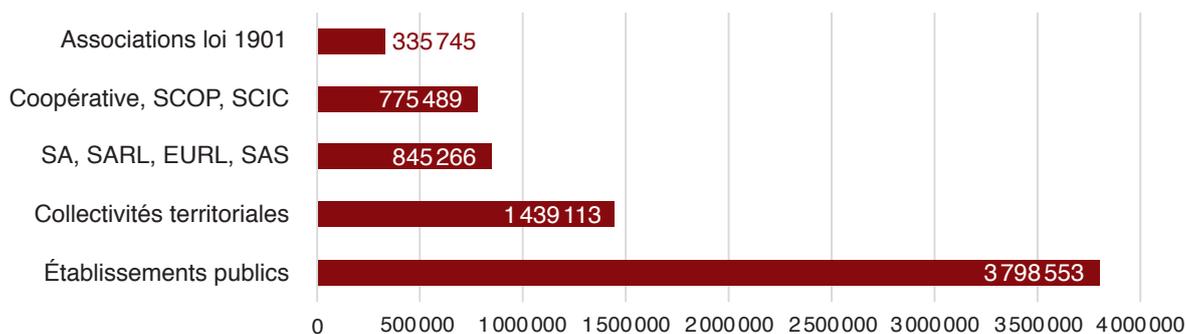


RÉPARTITION DES BUDGETS ANNUELS 2024 PAR FORME JURIDIQUE

i Les budgets cumulés des associations loi 1901 représentent 48% de l'ensemble des budgets déclarés par les structures répondantes.



MONTANT MOYEN DES BUDGETS ANNUELS EN 2024 PAR FORME JURIDIQUE

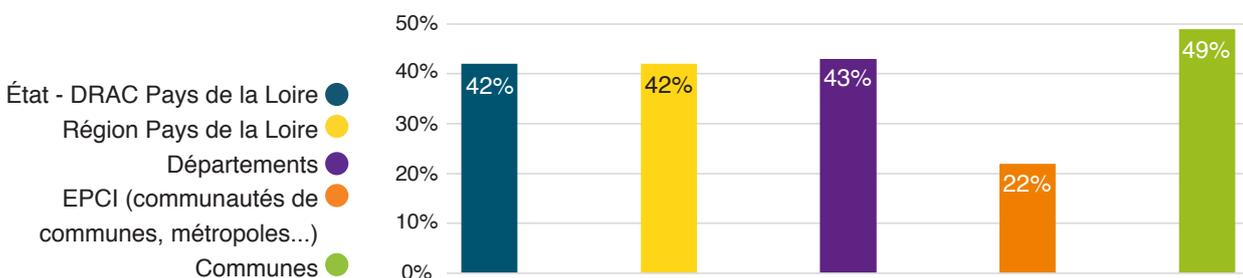


À noter : en ce qui concerne les artistes-auteur-rices, le revenu d'activité annuel moyen est de 13 181 €, avec un revenu médian de 9 000 €. Deux montants en dessous du seuil de pauvreté.

i Le budget moyen des associations loi 1901 répondantes est de 335 745 €.

FINANCEMENTS PUBLICS 2024

PART DES RÉPONDANT·ES AYANT PERÇU DES FINANCEMENTS PUBLICS EN 2024



i 49% des répondant·es ont perçu une subvention d'une ou plusieurs communes en 2024.

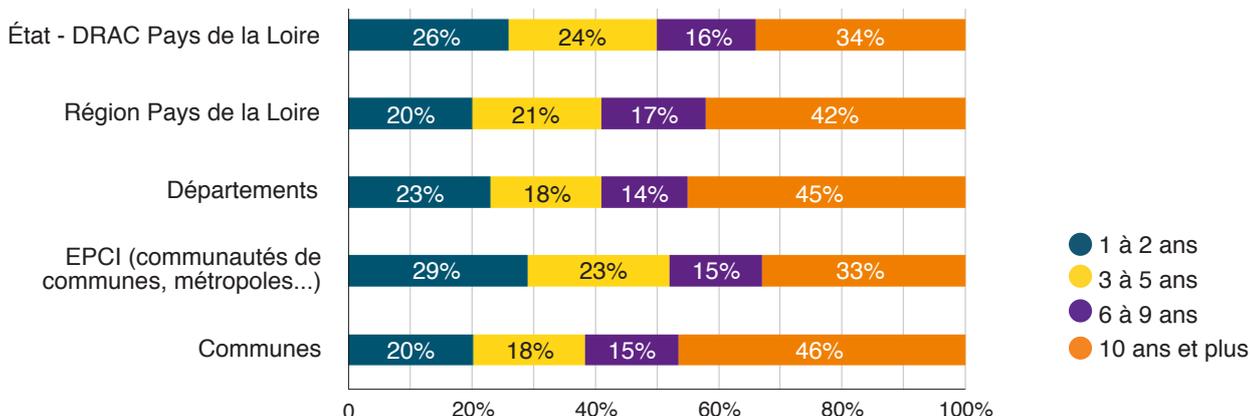
MONTANTS DES FINANCEMENTS PUBLICS ALLOUÉS EN 2024

Financeurs	Somme	Moyenne	Médiane	Min	Max	Effectif
DRAC Pays de la Loire	19 866 891	73 855	12 000	600	2 000 000	269
Région Pays de la Loire	13 803 448	46 951	8 750	230	3 109 000	294
Départements	13 686 559	44 437	7 000	200	4 322 000	308
EPCI	27 929 837	192 620	9 500	300	6 810 636	145
Communes	38 148 300	109 937	7 500	50	4 244 000	347
Total	113 435 035					

i La somme totale des subventions versées par les communes et perçues par les répondant·es est de 38 148 300 €.

HISTORIQUE DES COOPÉRATIONS ENTRE LES STRUCTURES ET LES POUVOIRS PUBLICS

Question : De quand date votre partenariat le plus ancien avec l'une ou l'autre de ces entités ?



i Pour 46% des structures, les partenariats avec les communes des Pays de la Loire datent de 10 ans ou plus.

ANNONCES ET PROJECTIONS SUR LES FINANCEMENTS 2025

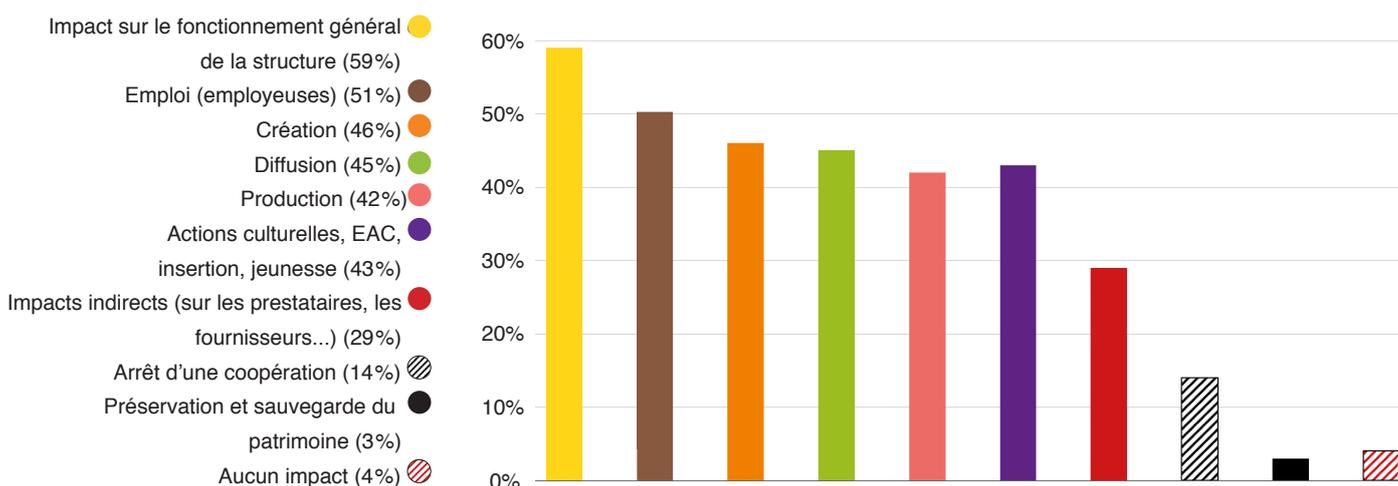
Montant global demandé à la Région Pays de la Loire pour 2025

- En moyenne, les structures ont demandé une somme de 24 567 € au Conseil régional des Pays de la Loire pour 2025 (360 personnes physiques ou morales). Les sommes demandées vont de 108 € à 555 750 €.
- Pour les structures ayant déjà soumis leur demande de subvention 2025, ou qui ont signé une convention pluriannuelle, les demandes représentent des montants similaires aux subventions obtenues en 2024, comme c'est le cas pour toutes les demandes auprès des partenaires publics.
- En moyenne, la somme demandée au Conseil régional par les structures répondantes représente **26% de leurs demandes annuelles en subventions publiques** (DRAC et collectivités territoriales).
- On remarque que dans la filière du livre, de nombreuses structures ne s'adressent qu'à la Région pour obtenir des financements publics, car les dispositifs de soutien dédiés y sont bien identifiés (exemples : aide à l'animation en librairie, soutien à la présence de maisons d'édition sur les grands rendez-vous professionnels...). Par exemple, le montant moyen de la subvention demandée par les librairies s'élève à 4 136€. Dans le secteur musical, c'est l'aide aux développeur-ses d'artistes qui est la plus demandée par les structures privées non éligibles à d'autres types d'aides. Concernant les artistes-auteur-rices et notamment celles et ceux s'inscrivant dans les arts visuels, la Région est également un soutien direct par le biais d'aides ponctuelles au projet de création en arts visuels et à la première monographie qui permettent chaque année à plusieurs dizaines d'artistes de concrétiser la réalisation de leurs travaux. Ces aides sont elles aussi menacées de suppression aujourd'hui.

À noter que dans **un courrier adressé par le Département Loire-Atlantique** à l'ensemble des opérateur-ices culturel-les du département en octobre 2024, celui-ci les informe qu'avant même que le budget 2025 ne soit voté, **une baisse des soutiens financiers ne pourra pas être évitée.**

CONSÉQUENCES SUR L'ACTIVITÉ

IMPACTS D'UNE DIMINUTION DES SUBVENTIONS 2025 DE L'UN OU PLUSIEURS FINANCEURS PUBLICS SUR LES STRUCTURES RÉPONDANTES

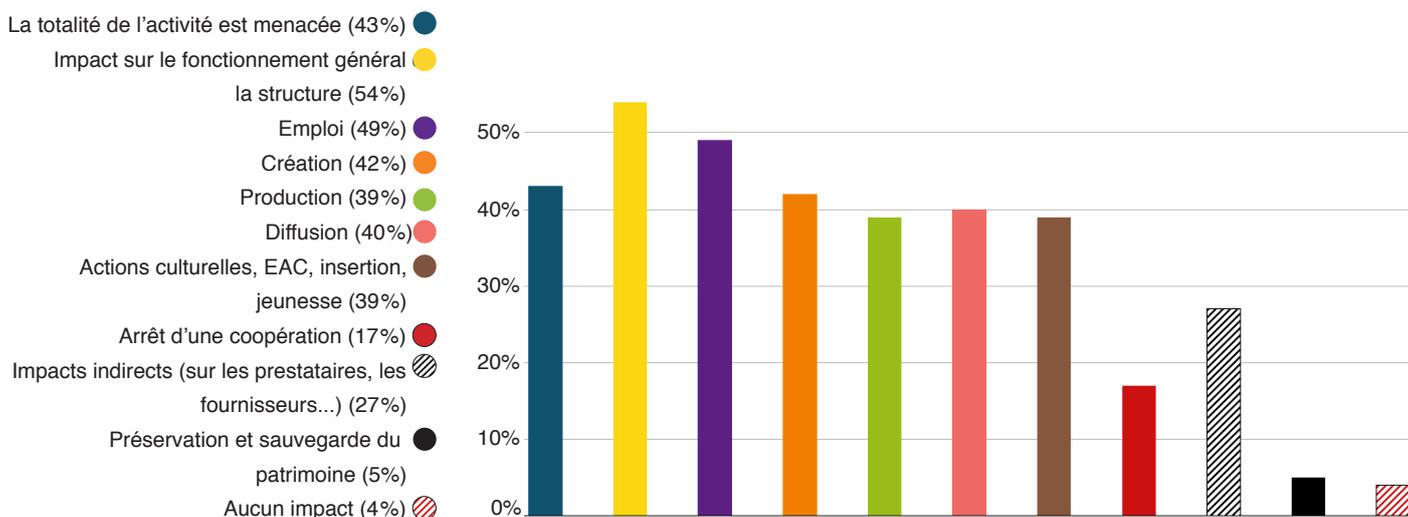


i Pour 59% des structures subventionnées, une diminution de leurs subventions aurait un impact sur le fonctionnement général de la structure. NB : choix multiple, total supérieur à 100%.

- Près de 60% des répondant-es déclarent un impact sur le fonctionnement général de leur structure et la moitié sur l'emploi.
- Si les principales conséquences portent sur le fonctionnement général des structures et l'emploi pour celles qui salarient, pour les personnes physiques, les premiers impacts se feront notamment ressentir sur les actions culturelles, l'éducation artistique et culturelle (EAC), insertion et jeunesse. Même constat en suivant la nomenclature ESUS : les structures d'intérêt général et d'utilité sociale sont les plus impactées sur leur fonctionnement général (respectivement 71% et 75%) ainsi que sur l'emploi (57% et 62%) de leur côté les structures à finalité lucrative le sont également mais à une échelle moins importante du fait de leur modèle économique (53% sur le fonctionnement et 38% sur l'emploi).

CONSÉQUENCES SUR L'ACTIVITÉ (suite)

IMPACTS D'UN ARRÊT DES SUBVENTIONS 2025 DE L'UN OU PLUSIEURS FINANCEURS PUBLICS SUR LES STRUCTURES RÉPONDANTES



i Pour 43% des structures subventionnées, un arrêt de l'un ou plusieurs de leurs financements publics menacerait la totalité de l'activité. NB : choix multiple, total supérieur à 100%.

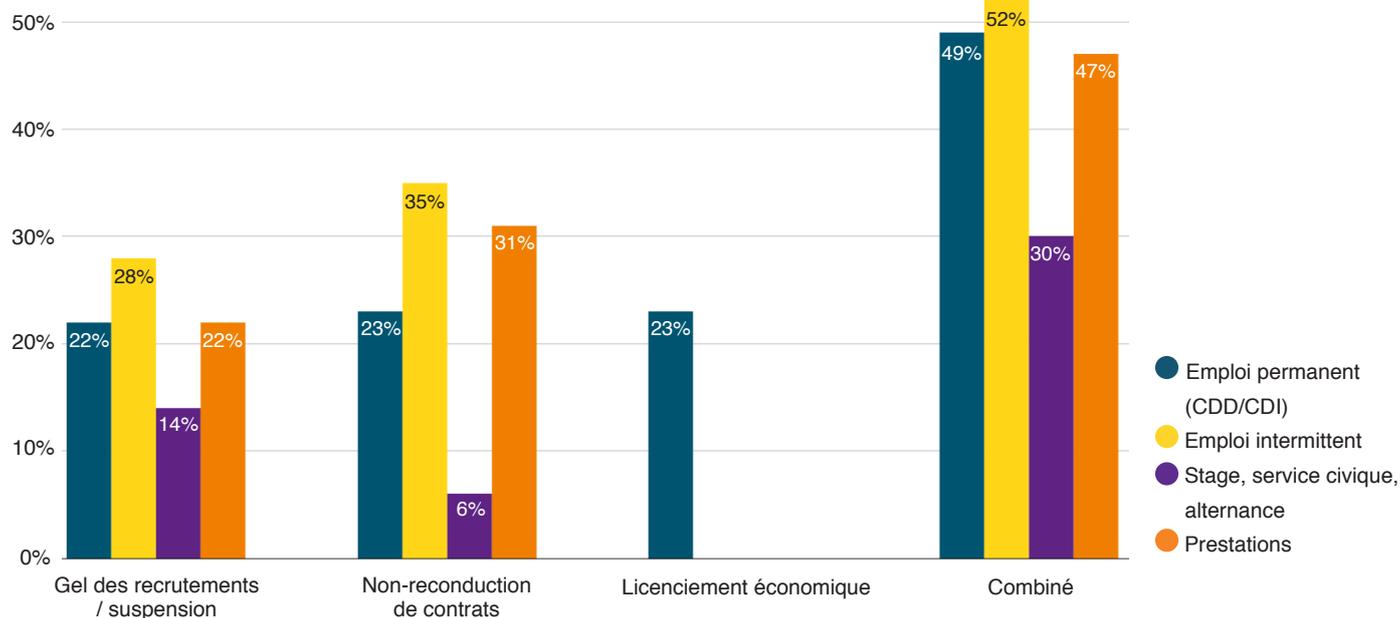
- En cas d'arrêt des subventions, **43% des répondant-es déclarent une menace pour la totalité de leur activité**, soit une impossibilité à se remettre de ces pertes de revenus. 54% prévoient un impact sur le fonctionnement général de leur structure. Les répercussions sur la création, la production, la diffusion et les actions d'éducation artistique et culturelle (EAC) sont également notables, rapportées par environ 40% des répondant-es.
- Dans le cas où des financeurs se retireraient du financement des structures culturelles, il est à craindre que les acteur·ices culturel·les resserrant leurs activités sur leur cœur de métier : diffusion de spectacles, création artistique... et n'aient plus les moyens de mener une action plus large d'accès à la culture, à travers l'éducation artistique et culturelle et la médiation notamment, mais aussi de la formation, des pratiques amateurs ou dans le cadre de partenariats non rémunérés.
- Par ailleurs, face à ces difficultés financières, l'impact sur les prix et en particulier les tarifs des pratiques culturelles pour les publics ligériens est difficilement prévisible. Dans un contexte de tension budgétaire, de nombreuses structures répondantes évoquent la probabilité d'une augmentation des tarifs des spectacles, œuvres et services culturels.

CONSÉQUENCES SUR L'EMPLOI

- **2 443 personnes** seraient concernées par une possible perte d'emploi dans le cas d'une diminution ou d'un arrêt des financements publics en 2025, soit **36,5% des emplois des structures répondantes**.
- Parmi les **personnes physiques** (artistes-auteur·ices, entrepreneur·ses individuel·les,...), **25,4% anticipent la fin probable de leur activité** avec une éventuelle baisse ou un arrêt des subventions de l'un ou l'autre de leurs financeurs publics. Si les effets sont moins directement mesurables, ces acteurs et actrices en « bout de chaîne » subiront de plein fouet la réduction des moyens ou la fermeture des structures culturelles et des lieux de diffusion. **L'inquiétude est donc plus que légitime alors que ces dernier·ères avaient déjà été les principales victimes des fermetures lors de la précédente crise sanitaire.**
Il en va de même pour les prestataires de services, dépendant·es du niveau d'activité de leur clientèle, qui verront leurs carnets de commandes s'amenuiser (sécurité événementielle, billetterie, restauration, communication...).

CONSÉQUENCES SUR L'EMPLOI (suite)

TYPES DE CONTRATS CONCERNÉS ET ACTIONS ENGAGÉES SI L'EMPLOI ÉTAIT IMPACTÉ PAR UNE BAISSÉ OU UN ARRÊT DES FINANCEMENTS PUBLICS EN 2025



i Pour l'ensemble de structures signalant un effet sur l'emploi en cas de baisse ou arrêt des financements, la non reconduction d'emplois intermittents concerne 35% d'entre elles. NB : choix multiple, total supérieur à 100%.

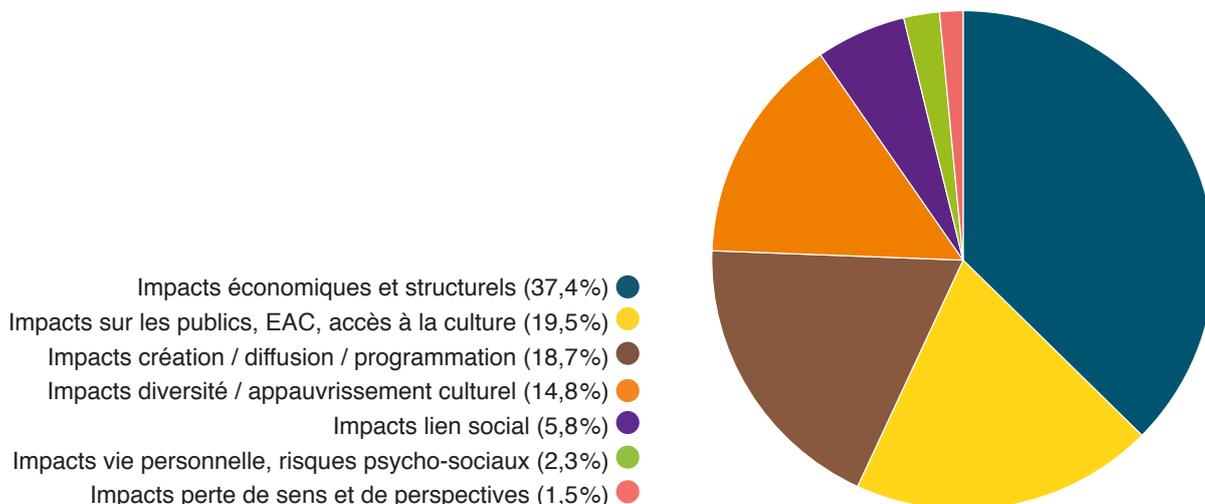
- Dans le cadre des scénarios de baisse ou d'arrêt des financements publics, environ **50% des répondant-es déclarent qu'elles et ils prendront des mesures de gel des recrutements, de non-reconduction des contrats ou de licenciement économique des emplois intermittents, permanents et des contrats de formation (stage, alternance...) mais aussi de prestations de services.**

Si l'impact sur l'emploi intermittent est le plus marqué, tant sur la suspension des contrats que sur leur non reconduction, pour **23% des répondant-es les licenciements économiques des emplois permanents (CDD et CDI)** figurent parmi les conséquences envisagées et pourrait présager d'un manque de main d'œuvre disponible pour réaliser les missions des structures impactées.

- Les associations loi 1901 sont les principales porteuses d'emploi en termes de volume et de masse salariale, mais elles sont aussi les structures employeuses dont les budgets moyens sont les plus faibles. Aussi, pour ces dernières, on peut conclure qu'**au moins 40,4% des emplois dépendent directement des financements de l'Etat et des collectivités territoriales.**

IMPACTS QUALITATIFS

IMPACTS QUALITATIFS DIRECTS ET INDIRECTS IDENTIFIÉS PAR LES RÉPONDANT-ES



i Pour 37,4% des répondant-es, les impacts évoqués pour les filières culturelles se ressentiront sur le plan économique, de l'emploi et de l'attractivité professionnelle.

Question : au-delà de votre structure, quels impacts directs ou indirects identifiez-vous (pour les filières culturelles, sur le plan social, sur vos publics...) dans ce contexte d'annonces de restrictions des soutiens des financeurs publics en Pays de la Loire pour 2025 ? (regroupement des réponses par thématiques, répartition en %)

Les réponses à cette question ouverte ont été regroupées autour de cinq grandes catégories / thématiques :

- Les **impacts économiques et structurels** réunissent les retours des répondant-es relatifs à l'emploi, la précarisation, la réduction/cessation d'activité, la possible fuite des compétences hors des Pays de la Loire, la fragilisation de l'écosystème culturel en lien avec l'interdépendance des financements publics et le maillage territorial. Un sentiment d'effet « domino » est largement partagé : les effets seraient visibles pour tous-tes les acteur-rices des filières culturelles et au-delà (tourisme, hôtellerie, etc), se traduisant par une perte d'attractivité des territoires. La crainte est notamment marquée pour celles et ceux menant des actions en territoire rural qui pointent la menace de désertification de certaines aires de vie.
- Les **impacts sur les publics** et l'accès à la culture pour toutes et tous à travers les actions d'éducation artistique et culturelle et de médiation. Sont intégrés les effets sur la fréquentation des lieux, en lien avec une hausse prévisible des tarifs risquant de creuser l'inégalité d'accès aux arts et à la culture.
- Les **impacts sur la création et la diffusion / programmation** avec les risques d'uniformisation des propositions artistiques, conséquence de la diminution du nombre de représentations. Crainte d'un recentrage territorial de l'offre culturelle (dans les grandes aires urbaines) et sur les plus grosses compagnies et les artistes les plus identifié-es aux dépens des propositions émergentes ou des esthétiques de niche.
- Les **impacts sur la diversité culturelle et l'appauvrissement des contenus** : c'est la notion de culture comme fondement d'une démocratie qui est atteinte. La culture et les valeurs qu'elle véhicule, la liberté d'expression, de jugement, la possibilité de se forger un esprit critique, de débattre collectivement.
- Les **impacts sur le lien social**, la culture étant vectrice de cohésion, de dialogue et de vivre-ensemble.
- Sont enfin rapportées la **perte de sens et de perspectives** ainsi que la menace d'une augmentation des **risques psycho-sociaux** qu'une crise sectorielle profonde ne ferait que décupler. Les conséquences sur la vie personnelle sont parfois citées (relocalisation, mobilité professionnelle hors région).

SYNTHÈSE

• Quatre ans après la crise sanitaire, les filières culturelles restent dans un équilibre fragile, absorbant les baisses de budget dans un contexte d'inflation et d'augmentation des charges. Que l'on se place du point de vue des artistes, des indépendant·es, des technicien·nes ou des structures, le contexte est précaire, avec des marges artistiques qui se resserrent et des actions de plus en plus liées à des appels à projets.

L'arrêt de la politique culturelle régionale dans ce cadre serait particulièrement destructeur - notamment dans un moment où les phénomènes de concentration sont très forts, où il est déjà question d'une crise de la diffusion et alors que les actrices et acteurs ont précisément besoin de soutien pour défendre l'indépendance, la création et l'entrepreneuriat culturel. L'inquiétude est d'autant plus forte si les autres collectivités et partenaires publics réduisent ou suspendent également leur soutien, ce qui remettrait en cause le modèle de financement de la culture en France, reposant sur des financements croisés.

• **Une disparition massive d'emplois est à craindre, notamment dans les associations. Ce plan social de la culture**, d'une envergure plus large que les plans sociaux actuels des entreprises privées, se concrétisera par une vague de licenciements économiques dans les structures culturelles de la région à partir de 2025. Des personnes aux compétences et profils similaires se retrouveront au même moment sur le marché de l'emploi, dans un contexte où les postes se feront rares. Et cette situation touchera toutes les personnes et structures faisant partie de l'écosystème, comme l'illustre ce verbatim d'une structure associative issu de l'enquête :
« Nous ne sommes pas dépendants des subventions, nous le sommes en revanche du réseau : s'il s'écroule, on tombe avec. »

• **Les choix budgétaires régionaux balaieraient en quelques semaines des partenariats construits dans le dialogue et la concertation depuis parfois plus de vingt ans, suscitant une perte de confiance durable.** Ils déconstruiraient en particulier un travail de plus d'une décennie, à savoir la dynamique de mise en coopération et de professionnalisation des filières mise en œuvre par les pôles régionaux de coopération culturelle depuis leur création dès 2007. Menacés de disparition, les pôles régionaux de coopération culturelle proposent aux professionnel·les de la région des accompagnements, des outils, des ressources, des temps d'échanges, et des enquêtes comme celle-ci, lors des crises.

QUI SOMMES-NOUS ?

Les pôles culturels régionaux sont des associations dédiées aux professionnel·les des filières culturelles. Elles sont soutenues depuis leur création par la Région Pays de la Loire et d'autres financeurs comme la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire et d'autres collectivités.

Dates de création des pôles :

- 2007 : Le Pôle de coopération des acteurs pour les musiques actuelles en Pays de la Loire (renommé en 2023 : Le Pôle de coopération pour la filière musicale en Pays de la Loire)
- 2013 : La Plateforme, pôle cinéma audiovisuel des Pays de la Loire
- 2014 : Mobilis, pôle de coopération des actrices et acteurs du livre et de la lecture en Pays de la Loire
- 2015 : Pôle arts visuels Pays de la Loire
- 2018 : Pôle patrimoine
- 2022 : Pôle spectacle vivant

5 objectifs prioritaires :

- Fédérer pour représenter les filières et entretenir le dialogue entre les acteur·ices;
- Observer pour donner à voir les différents enjeux;
- Accompagner pour renforcer les projets du territoire;
- Animer pour rendre possibles les coopérations et les innovations;
- Valoriser pour inspirer et encourager les pratiques responsables.

Des missions structurantes et professionnalisantes

Au sein des pôles régionaux de coopération culturelle, quels que soient leurs statuts ou leurs activités, des acteur·ices culturel·les se rencontrent, s'organisent et mettent en œuvre des actions pour faire face aux enjeux auxquels ils et elles sont confronté·es : acquérir une meilleure connaissance de leur secteur, se structurer professionnellement, développer un modèle économique vertueux engendrant de l'emploi de proximité, renforcer leurs impacts positifs sur la société et sur les territoires, comprendre les questions de transition.

QUI SOMMES-NOUS ? (suite)

Les pôles régionaux de coopération culturelle sont des espaces de mise en synergie, de partage de réflexions, de montée en compétence, d'élaboration d'outils communs et de renforcement des solidarités. Ils rassemblent le plus largement possible les initiatives dans chaque filière sans exclusion d'aucune esthétique ni de modèle économique. Ils coopèrent au-delà des frontières sectorielles ou régionales, ou pour s'ouvrir et collaborer avec les champs de l'économie, du social, de l'éducation et de la recherche.

Modalités d'action des pôles

- Pilotage et organisation d'événements, rencontres professionnelles
- Animation de groupes de travail sur des problématiques transversales
- Accompagnement, information et conseils : dispositif TRAJET
- Enquêtes et études
- Publication de ressources et veille sur l'actualité du secteur

Les pôles culturels et leurs adhérent-es menacés

Dans les choix budgétaires proposés pour 2025, les pôles régionaux de coopération culturelle se verront appliquer une coupe de 50% de leurs subventions régionales en 2025, et un arrêt du soutien en 2026. Les postes de 24 salarié-es sont menacés.

- La cessation d'activité des pôles serait synonyme de perte/baisse d'activité pour les nombreux·ses artistes-auteur·ices, intervenant·es, prestataires, modérateur·ices et autres structures de la région sollicitées par les pôles régionaux de coopération culturelle pour mettre en œuvre leurs actions.
- Les pôles représentent 1 239 adhérent-es sur l'ensemble du territoire régional.